



non assistance à personne en danger

Par **Pupucia**, le **04/06/2019** à **19:36**

la situation: une personne malade sous haute dose de cortisone à qui on fait boire beaucoup d'alcool (rhum). au lieu de la ramener à son logement, le conducteur l'emmène vers une destination inconnue en la menaçant de mort. Aucun témoin.

Il s'arrête finalement, la personne sort en courant de la voiture terrorisée et fait une chute. Traumatisme crânien ,dents fracturées, nez cassé. Transportée aux urgences.

L'auteur admet sa responsabilité et lui signe un engagement à prendre en charge la moitié des frais dentaires. Toutefois, s'il écrit sa date de naissance, son numéro de permis de conduire avec exactitude, il met une fausse adresse et comme il habite en DOM, la victime, revenue en métropole, n'a aucun moyen de le retrouver, elle ne peut donc lui demander d'honorer son engagement financier pour ses implants dentaires.

Quelles démarches peut-elle entreprendre? Entre temps l'intéressé l'a bloquée sur son téléphone et ne répond pas à ses mails. Deux courriers adressés à la "fausse" adresse lui ont été retournés.

[quote]

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!

[/quote]

Par **Visiteur**, le **04/06/2019** à **20:49**

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!

BONJOUR donc,

Vous avez l'identité de la personne, sa date de naissance et le secteur où il réside.
Pourquoi ne pas porter plainte ,?

Par **Pupucia**, le **04/06/2019** à **21:16**

Excusez-moi! Bonsoir

Oui, la date et le lieu de naissance et le numéro de permis de conduire. IL est à la Réunion et la victime en métropole. Ce n'est pas facile, cela s'est passé à la Réunion.

Y a-t-il suffisamment matière pour une plainte? Car il est responsable de l'atmosphère de peur qui a causé la chute, de menaces, mais sans pousser la victime. Mais par ailleurs, sachant sa pathologie et les médicaments qu'elle prenait, il aurait du lui éviter tout alcool or il l'apoussée a boire. le restaurant a été payé en CB...

La victime aurait préféré un arrangement amiable et c'est bien pour cela qu'elle lui a demandé une engagement écrit, ne pouvant se douter qu'il allait "disparaître"

Merci de vos réponses